



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE PARIS

Direction de la modernisation et de l'administration  
Bureau des libertés publiques, de la citoyenneté  
et de la réglementation économique  
Section des groupements associatifs  
5 rue Leblanc  
75911 PARIS CEDEX 15  
Affaire suivie par : Mme DARLY  
Courriel : annie.darly@paris.gouv.fr  
☎ : 01 82 52 44 31  
Réf : DMA/BLPCRE/AND/AR1682

Paris, le **27 MAI 2013**

Le préfet de Paris  
à  
Madame la Présidente de l'Etablissement  
« Association François Aupetit »  
La maison des MICI  
32 rue de Cambrai  
75019 PARIS

**RECEPISSE DE DECLARATION DE MODIFICATION**

Conformément à l'article 3 du décret du 16 août 1901,

Madame Chantal DUFRESNE,

se présentant en qualité de présidente de l'Etablissement :

« Association François Aupetit »

reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 août 1996

dont le siège est à PARIS (19<sup>ème</sup>) la maison des MICI, 32 rue de Cambrai

a déclaré par envoi du 7 avril 2013, reçu le 24 avril 2013

que des modifications ont été apportées par cette association, à la composition du conseil d'administration.

Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt des modifications ou changements apportés dans l'administration de l'association sans préjuger en quoi que ce soit de leur légalité.

Pour le préfet de Paris et par délégation  
Le chef de la section  
des groupements associatifs

Danielle SOUBRIER